

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015

Convocation : 07 décembre 2015

Affichage : 19 décembre 2015

Le 14 décembre 2015, à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent OBLED, Maire

Présents : BOULISSET Samuel, BRALLET Chantal, DUBREUIL Didier, GENELOT Laurence, GROSJEAN-DUTARTE Sophie, GUILLARD Martine, GUILLET Christophe, LAMBERTET Gilbert, LARDY Gérard, MORIN Daniel, MORIN Danielle, OBLED Vincent, OZANON-GUILLEMAUT Céline, UTIEL José

Absents : AUBERTIN Florence donne pouvoir à BRALLET Chantal

Secrétaire de séance : MORIN Daniel

Le compte-rendu de la séance du 16 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

1- PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L.5210-1-1 du code général des collectivités territoriales, et la Loi NOTRe n° 2015-991 du 07 août 2015, le représentant de l'Etat doit établir un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Le SDCI, établi pour le Département de Saône-et-Loire, a été présenté à la Commission départementale de coopération intercommunale le 12 octobre dernier, et les conseils municipaux sont invités à émettre un avis dans un délai de deux mois à compter de la notification de ce document.

La Commune de La Charmée est concernée par quatre projets :

- Extension du périmètre du Grand Chalon
- Dissolution du SIVOS La Charmée – Granges – St Germain les Buxy
- Dissolution du Syndicat de coopération intercommunale du collègue Louis Pasteur de Saint-Rémy
- Fusion des syndicats intercommunaux d'aménagement des bassins versants de la Corne, l'Orbize et la Thalie.

EXTENSION DU PERIMETRE DU GRAND CHALON aux communes de Saint-Loup-de-Géanges (commune isolée), Dennevy, Remigny, Saint-Bérain-sur-Dheune, Charrecey, Cheilly-les-Maranges, Sampigny-les-Maranges, Saint-Leger-sur-Dheune, Aluze, Chamilly, Saint-Gilles, Chassey-le-Camp, Bouzeron et Saint-Sernain-du-Plain (communes retirées de la communauté de communes des Monts et Vignes).

M. le Préfet propose d'étendre le périmètre du Grand Chalon à ces 14 communes.

Treize d'entre elles sont actuellement membres de la Communauté de communes des Monts et Vignes qui sera supprimée car sa population est inférieure au seuil dérogatoire de 12 000 habitants fixé par la loi.

Les communes de Sampigny-les-Maranges et Cheilly-les-Maranges souhaitent se rattacher à la Communauté d'agglomération de Beaune Côte et Sud. Les onze autres communes souhaitent intégrer le Grand Chalon.

La commune de Saint Loup de Géanges est une commune isolée qui souhaite se rattacher à la Communauté d'agglomération de Beaune Côte et Sud.

La commune de Chaudenay, actuellement intégrée à la Communauté d'agglomération de Beaune Côte et Sud, a manifesté à plusieurs reprises et depuis plusieurs années sa volonté d'intégrer le territoire du Grand Chalon.

Les conseillers ont exprimé leur avis sur cette extension du périmètre du Grand Chalon.

Le Conseil Municipal, (8 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions) :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à l'extension du périmètre du Grand Chalon aux 11 communes qui ont manifesté leur volonté d'être rattachées au Grand Chalon (Remigny, Chassey-le-Camp, Bouzeron, Saint-Sernain-du-Plain, Saint-Gilles, Chamilly, Aluze, Dennevy, Saint-Leger-su-Dheune, Charrecey et Saint-Bérain-sur-Dheune).
- **EMET UNE RESERVE** pour l'extension du périmètre du Grand Chalon aux communes de Sampigny-les-Maranges et Cheilly-les-Maranges qui souhaitent se rattacher à la Communauté d'agglomération de Beaune Côte et Sud.
- **EMET UNE RESERVE** pour l'extension du périmètre du Grand Chalon à Saint-Loup-de-Géanges qui souhaite se rattacher à la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud.
- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à l'extension du périmètre du Grand Chalon à la commune de Chaudenay qui a manifesté à plusieurs reprises sa volonté d'être rattachée à notre territoire.

DISSOLUTION DU SIVOS La Charmée – Granges – Saint Germain les Buxy

Ce Syndicat a pour objet de gérer le fonctionnement des écoles maternelles et primaires du RPI (gestion des personnels, fournitures scolaires, transports scolaires entre les communes, restauration scolaire, garderie périscolaire). Les contributions communales sont déterminées au prorata du nombre d'élèves. La dissolution du SIVOS appelle plusieurs remarques :

- Le Sivos gère l'ensemble des charges de fonctionnement pour les trois communes et simplifie la répartition des coûts.
- Une gestion entre collectivités permet une meilleure organisation et un allègement des charges pour les nouvelles activités périscolaires.
- Un seul interlocuteur pour les trois communes facilite le dialogue avec les parents d'élèves.
- Un débat démocratique permet de prendre des décisions importantes.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** à la dissolution du Sivos La Charmée – Granges – Saint Germain les Buxy.

DISSOLUTION DU SYNDICAT DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU COLLEGE LOUIS PASTEUR.

Ce syndicat regroupe les communes de La Charmée, Lux, Marnay, Saint-Loup-de-Varennes, Saint-Rémy et Varennes-le-Grand. Il permet l'accès aux activités sociales, culturelles et sportives durant la période scolaire et soutient des projets d'aide au développement et de coopération internationale en matière scolaire.

Les membres du Conseil municipal pensent que les communes pourraient continuer de financer des actions en établissant des conventions de partenariat.

Les élus de ce syndicat perçoivent des indemnités qui représentent plus de 17 % des dépenses de fonctionnement, ce qui est très élevé.

Le Conseil Municipal, après délibération, (12 voix pour, 3 abstentions) :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la dissolution du Syndicat de coopération intercommunale du collège Louis Pasteur de Saint-Rémy.

FUSION DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX (SI) D'AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS DE LA CORNE, DE L'ORBIZE ET DE LA THALIE

Le SI d'aménagement des bassins versants de La Corne concerne les communes de Buxy, Jully-les-Buxy, Saint-Germain-les-Buxy, La Charmée, Lux, Saint-Rémy et Sevrey.

Le SI d'aménagement des bassins versants de l'Orbize regroupe les communes de Chatel-Moron, Granges, Moroges, Chatenoy-le-Royal, Dracy-le-Fort, Givry, Jambles, Mercurey, Saint-Denis-de-Vaux, Saint-Désert, Saint-Jean-de-Vaux, Saint-Mard-de-Vaux, Saint-Martin-sous-Montaigu et Saint-Rémy.

Le SI d'aménagement des bassins versants de la Thalie regroupe les communes de Chalon-sur-Saône, Champforgeuil, Chatenoy-le-Royal, Farges les-chalon, Fontaines, Fragnes, La Loyère, Rully, Saint-Rémy et Virey-le-Grand.

Dans le cadre du contrat de rivières, cette fusion semble légitime ; le Grand Chalon recouvre l'essentiel de ces trois bassins, seule serait concernée la CC du sud de la côte chalonnaise pour la partie amont du bassin de la Corne.

Certains conseillers municipaux regrettent ce projet de fusion et estiment que la commune ne pourra plus prendre de décision pour l'entretien de ces bassins.

Après débats, le Conseil Municipal (13 voix pour, 2 voix contre) :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la fusion des syndicats intercommunaux d'aménagement des bassins versants de la Corne, de l'Orbize et de la Thalie.

2- TRANSFERT DE LA COMPETENCE PERISCOLAIRE AU SIVOS de La Charmée – Granges – St Germain les Buxy

Une délibération a été prise lors du dernier conseil (16 novembre) pour le transfert de la compétence périscolaire au Sivos de la Charmée, Granges et Saint germain les buxy.

Le préfet nous a signalé que le Conseil ne pouvait pas délibérer tant que le SIVOS n'avait pas délibéré lui-même sur ce transfert. Or, il l'a fait le 1^{er} décembre 2015. Il a par la même occasion modifié les statuts du Sivos.

Il est donc nécessaire de reprendre une délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le transfert de la compétence en matière de dépenses relatives à l'organisation et la gestion matérielle et humaine des activités périscolaires des écoles au SIVOS La Charmée – Granges – St Germain les Buxy.
- **DIT** que les aides perçues par la commune, dont le Fonds de soutien aux activités périscolaires, seront obligatoirement reversées au SIVOS La Charmée – Granges – St Germain les Buxy.
- **ACCEPTE** la modification de l'article 2 des statuts du Sivos
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Cette délibération annule la délibération n°41-2015 du 16 novembre 2015.

3- MANDATEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2016.

En vertu de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouvert au budget de l'exercice précédent, soit 85 103 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2016 les dépenses d'investissement pour un montant total de 85 103 €

4- POINT SUR LES FINANCES 2015

M. Daniel MORIN, adjoint chargé des finances, fait le point sur les finances de l'année 2015.

La plupart des travaux d'investissement prévus au budget ont été réalisés (achat des ateliers municipaux, pose de garde-corps sur les ponts de la rue du pont Larcher, ralentisseurs, achat d'un panneau affichage cimetière, four à la salle polyvalente...).

5- NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU SUD-OUEST CHALONNAIS

M. Gilbert LAMBERTET, élu représentant la commune auprès du Syndicat mixte des eaux du Sud-ouest Chalonnais présente les nouveaux statuts de ce syndicat, qui consiste principalement en un changement de nom (anciennement Syndicat Mixte des eaux Chalon Sud-Ouest) et au changement de lieu du siège qui sera dorénavant au 5 Impasse des marbres à Buxy 71390.

6- RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC INTERCOMMUNAL DES EAUX DE CHALON SUD-OUEST

M. Gilbert LAMBERTET présente le rapport annuel du SIE Chalon Sud-Ouest aux membres du Conseil Municipal.

Ce rapport est consultable en mairie par tous les habitants de la commune.

7- QUESTIONS DIVERSES

- **ROUTE DE MEPILLEY** : M. Gérard LARDY informe le Conseil que, des travaux d'aménagement de zones de croisement ont été effectués par les agents communaux de La Charmée et Sevrey. Quatre zones de croisement ont été créées, ce qui devrait faciliter le croisement des véhicules sur cette route étroite.
- **SALLE POLYVALENTE** : Suite au litige avec les époux PETITJEAN, M. le Maire informe le Conseil qu'un expert est venu prendre des mesures acoustiques avec le concours d'un disc-jockey à la salle polyvalente le 1^{er} décembre 2015 à 22 H. Nous attendons le rapport de l'expert d'ici la fin de l'année.
- **SALLE DES ASSOCIATIONS** : M. Daniel MORIN a contacté des architectes pour la mise en accessibilité de ce bâtiment. Nous attendons leurs propositions.
- **VŒUX DU MAIRE** : ils auront lieu **VENDREDI 8 JANVIER** à 18 H salle polyvalente.
- **REFERENT SANTE** : Mme Danielle MOIN a été désignée « référent santé » de la commune auprès du Grand Chalon. Elle a fait un point sur les différentes réunions auxquelles elle a participé.

La séance est levée à 22 H

Fait à LA CHARMÉE, le 19 décembre 2015

Le Maire, Vincent OBLED

